

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

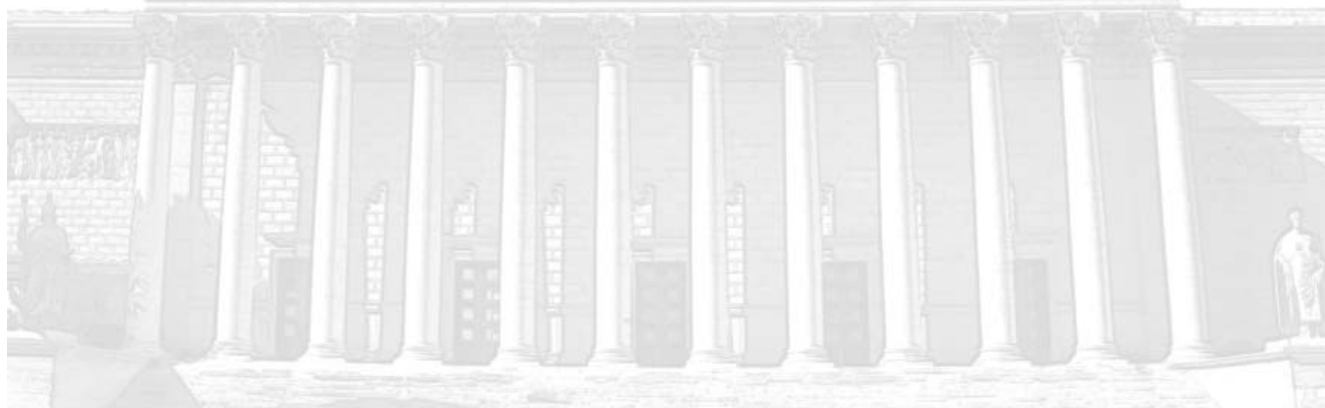
**XIII<sup>e</sup> Législature**

---

**SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008**

Séances du mercredi 24 octobre 2007

Articles, amendements et annexes



**JOURNAUX  
OFFICIELS**

<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

---

## **21<sup>e</sup> séance**

Analyse du scrutin n° 34 sur l'exception d'irrecevabilité opposée par M. Bayrou  
à la proposition de loi relative au pluralisme et à l'indépendance des partis politiques ..... 3

## **23<sup>e</sup> séance**

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 (n<sup>os</sup> 284, 295)..... 5

# ANALYSE DES SCRUTINS

## 21<sup>e</sup> séance

### SCRUTIN n° 34

*sur l'exception d'irrecevabilité opposée par M. Bayrou à la proposition de loi relative au pluralisme et à l'indépendance des partis politiques.*

Nombre de votants .....	388
Nombre de suffrages exprimés .....	387
Majorité absolue .....	194
Pour l'adoption .....	157
Contre .....	230

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

### ANALYSE DU SCRUTIN

#### Groupe de l'Union pour un mouvement populaire (321) :

*Pour* : 1. – M. Lionel Tardy.

*Contre* : 201 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

*Abstentions* : 1. – M. François Calvet.

*Non-votant* : M. Marc-Philippe Daubresse (président de séance).

#### Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et divers gauche (203) :

*Pour* : 151 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

*Contre* : 1. – M. Louis-Joseph Manscour.

#### Groupe Gauche démocrate et républicaine (24) :

*Pour* : 3. – Mme Martine Billard, MM. Noël Mamère et François de Ruy.

*Contre* : 6 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

#### Groupe Nouveau Centre (21) :

*Contre* : 20 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

#### Non-inscrits (7) :

*Pour* : 2. – MM. François Bayrou et Jean Lassalle.

*Contre* : 2. – M. Thierry Benoit et Mme Véronique Besse.

#### Mise au point au sujet du présent scrutin

*(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)*

M. Louis-Joseph Manscour, qui était présent au moment du scrutin ou qui avait délégué son droit de vote a fait savoir qu'il avait voulu voter «pour»